



## Conditions générales de vente

Dernière mise à jour : janvier 2024

### **Article 1 - Désignation du Prestataire**

Le Prestataire ci-après désigné est la société C5 STADIUM, Société à responsabilité limitée au capital de 3.200 euros immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 838 125 565, dont le siège social est sis Rue Maréchal Juin, bâtiment Casaprom, lieu-dit Puretti, 20600 BASTIA, et dont le numéro de TVA intracommunautaire est le suivant : FR34838125565.

Ses coordonnées de contact sont les suivantes :  
- Numéro de téléphone : 04 95 65 05 05  
- Adresse mail : [contact@c5stadium.com](mailto:contact@c5stadium.com)

### **Article 2 – Champ d'application des Conditions générales de vente**

#### **2.1 – Objet des Conditions générales de vente**

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « CGV ») s'appliquent à l'ensemble des Services proposés par le Prestataire aux consommateurs et Clients non professionnels (ci-après « les Clients » ou « le Client »).

Elles précisent notamment les conditions de réservation des Produits tels que définis à l'Article 3 des CGV, les conditions de paiement et les conditions de fourniture des Services commandés par les Clients.

Les présentes CGV sont systématiquement communiquées à tout Client dans les conditions prévues à l'article 4 des CGV et prévaudront, le cas échéant, sur tout autre document. Elles sont également accessibles sur le site Internet du Prestataire à l'adresse suivante : [www.c5stadium.com](http://www.c5stadium.com) (ci-après « le Site »), ainsi qu'à l'accueil du Club.

#### **2.2 – Modification des Conditions générales de vente**

Les présentes CGV pouvant faire l'objet de modifications ultérieures par le Prestataire, lequel se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment et sans préavis, la version applicable à l'achat du Client est celle en vigueur à la date de réservation.

### **Article 3 – Description des Services proposés par le Prestataire**

Le Prestataire propose, au sein de son complexe sportif sis ZAE Erbjolo, 20600 BASTIA (ci-après « le Club »), un ensemble de services et d'activités de sports et loisirs indoor consistant principalement en la mise à disposition de terrains et équipements permettant la pratique de diverses activités, lesquelles se déclinent en plusieurs Produits.

Les Produits et leurs caractéristiques principales, dont le détail est présenté sur le site du Prestataire ainsi qu'à l'accueil du Club, sont les suivants :

- Foot à 5 : sport composé de 2 équipes de 5 joueurs, dont un gardien par équipe, sur terrain complètement fermé à format réduit ;
- Padel : sport de raquettes combinant des éléments du tennis, du squash et du badminton, et qui se joue exclusivement en double sur un terrain de 20 mètres de long par 10 mètres de large ;

Le C5 STADIUM propose également, dans ses locaux, un service de restauration sur place ou à emporter au sein du Sportbar.

La liste des Produits peut évoluer en fonction des nouveaux services proposés par le Prestataire, cette liste n'étant pas limitative.

Le Client est tenu de prendre connaissance des Produits proposés par le Prestataire et de leurs caractéristiques avant toute réservation ou avant toute passation de commande. Le choix et l'achat d'un Service sont de la seule responsabilité du Client.

#### **Article 4 – Modalités de réservation des Produits**

##### **4.1 - Obligations préalables à toute réservation et déclarations du Client**

Le Client est informé du fait que la réservation des Produits ne peut se faire que si le nombre minimum de joueurs requis par terrain est réuni, à savoir :

- Foot à 5 : 5 joueurs minimum par équipe, et 8 joueurs maximum par équipe (en ce compris 5 joueurs sur le terrain et 3 remplaçants) ;
- Padel : 2 joueurs minimum et 4 joueurs maximum ;

L'utilisation des Produits est strictement interdite aux personnes n'ayant pas atteint les âges requis ci-après :

- Foot à 5 : six (6) ans révolus ;
- Padel Tennis : douze (12) ans révolus ;

Les mineurs ayant atteint l'âge requis pour l'utilisation des Produits devront obligatoirement être accompagnés d'au moins un (1) adulte pendant toute la durée d'utilisation des Produits. A défaut, le Prestataire se réserve le droit de refuser l'utilisation des Produits sans possibilité de remboursement.

Le Client reconnaît que le Prestataire ne fournit ni chaussures, ni tenue vestimentaire, ni serviette, lesquelles demeurent à la charge exclusive du Client.

Le Client s'engage à faire preuve de ponctualité, à respecter le créneau horaire choisi et à libérer le terrain réservé à l'heure prévue. Il reconnaît qu'en cas de retard de moins de trente (30) minutes, le retard sera déduit de la durée de jeu initiale. Le Prestataire se réserve le droit de refuser l'accès aux Clients dont le retard s'élève à trente (30) minutes ou plus, lequel est alors considéré comme une annulation tardive au sens de l'article 4.4 des CGV.

Le Client s'engage à maintenir le terrain réservé et l'intégralité de ses équipements (ballons, cages de foot, raquettes, filets, etc.) en bon état et s'engage à les utiliser conformément à un usage normal. Par conséquent, le Client reconnaît que toute dégradation intentionnelle ou causée par une manipulation non autorisée du terrain et de ses équipements fera l'objet d'une refacturation de la part du C5 STADIUM.

##### **4.2 – Modes de réservation**

Le Client peut réserver un Produit en ligne sur l'application C5 STADIUM, par téléphone ou sur place.

###### **4.2.1 Réservation sur l'application C5 STADIUM**

Pour réserver un Produit en ligne, le Client doit disposer d'un espace personnel sur l'application C5 STADIUM, disponible sur les systèmes d'exploitation App Store ou Google Play, lesquels dépendent de l'appareil électronique utilisé par le Client.

Préalablement à la création de son espace personnel sur l'application C5 STADIUM, le Client doit vérifier qu'il dispose d'un numéro de téléphone portable et d'une adresse e-mail valides.

Afin de créer son espace personnel sur l'application C5 STADIUM, le Client est invité à se rendre sur le site Internet du C5 STADIUM. Le Client est alors invité à télécharger l'application C5 STADIUM, en sélectionnant le système d'exploitation approprié. Une fois l'application téléchargée sur son appareil électronique, le Client est invité à créer un compte et à compléter le formulaire de contact en renseignant : son nom, son prénom, son adresse e-mail, son numéro de portable, son sport favori ainsi que le mot de passe qu'il souhaite utiliser pour se connecter. Une demande d'authentification est alors transmise par SMS au numéro de téléphone renseigné par le Client. Le Client est invité à confirmer son identité et à prendre connaissance des Conditions générales de vente en cliquant sur le lien correspondant, ce qui marque l'acceptation expresse et sans équivoque des CGV.

Préalablement à la réservation d'un Produit, le Client doit se munir d'une carte bancaire en cours de validité.

Afin d'effectuer une réservation de Produit, le Client est invité à remplir le formulaire de demande et ainsi à renseigner le sport pour lequel il entend effectuer une réservation, à sélectionner le créneau de réservation souhaité dont la liste est générée en fonction des disponibilités du Club, puis le terrain souhaité. Le Client est



renvoyé sur une page récapitulatif sa demande, lui rappelant le sport sélectionné, le terrain choisi, la date de réservation en mentionnant l'heure de début et de fin, ainsi que le tarif. Après avoir confirmé sa demande de réservation, le Client est invité à donner son empreinte bancaire en cliquant sur le lien correspondant. Le Client peut alors valider sa réservation dans les conditions définies à l'article 5 des CGV. La prise de l'empreinte bancaire dans les conditions définies à l'article 5.2 des CGV marque la validation de la commande.

Un e-mail accusant réception de la réservation et de son paiement sera adressé au Client dans les meilleurs délais. Cet email comportera un récapitulatif de la réservation. La réservation sera également disponible dans l'espace personnel du Site.

Un rappel de la réservation sera adressé sur le numéro de téléphone communiqué par le Client à l'occasion de la demande de réservation au plus tard vingt-six (26) heures avant l'heure de réservation.

#### **4.2.2 Réservation sur place ou par téléphone**

Préalablement à la réservation d'un Produit par téléphone ou sur place, le Client est invité à vérifier qu'il dispose d'une adresse e-mail valide et à se munir d'une carte bancaire en cours de validité.

Afin d'effectuer une réservation par téléphone, le Client est invité à contacter le C5 STADIUM au numéro de téléphone suivant : 04 95 65 05 05. Afin d'effectuer une réservation sur place, le Client est invité à se rendre directement à l'accueil du C5 STADIUM, sis ZAE Erbjolo, 20600 BASTIA.

Le Client communique à son interlocuteur ses nom, prénom, adresse e-mail, numéro de téléphone, ainsi que le Produit souhaité en indiquant précisément les date, heure, durée de session, et terrain souhaités. Son interlocuteur l'informe des disponibilités et lui annonce le tarif du Produit souhaité. A défaut de disponibilité, le Client est invité à réserver un Produit sur un autre créneau. Si la demande de réservation est approuvée par le Club, le Client recevra un e-mail afin de confirmer sa demande de réservation. Après avoir confirmé sa demande de réservation, le Client est invité à donner son empreinte bancaire et à prendre connaissance des présentes Conditions Générales de Vente en cliquant sur le lien correspondant. Le Client peut alors valider sa réservation dans les conditions définies à l'article 5 des CGV. La prise de l'empreinte bancaire dans les conditions définies à l'article 5.2 des CGV marque la validation de la commande.

Un e-mail accusant réception de la réservation et de son paiement sera adressé au Client dans les meilleurs délais. Cet email comportera un récapitulatif de la réservation. La réservation sera également disponible dans l'espace personnel du Site, si le Client dispose d'un espace personnel.

Un rappel de la réservation sera adressé sur le numéro de téléphone communiqué par le Client à l'occasion de la demande de réservation au plus tard vingt-six (26) heures avant l'heure de réservation.

### **4.3 – Obligations applicables à certaines événements privés**

#### **4.3.1 - Organisation d'anniversaires**

Sur demande préalable du (des) parent(s), le C5 STADIUM peut organiser l'anniversaire d'un enfant au sein du Club dans les conditions définies ci-après.

L'organisation d'un anniversaire n'est possible que pour les enfants de 6 à 14 ans inclus.

Le parent qui souhaite réserver un Produit peut formuler une demande de renseignement en contactant directement le C5 STADIUM, soit par téléphone ou en se rendant directement à l'accueil du C5 STADIUM.

Cette offre concerne exclusivement la réservation de terrain de Foot à 5. Les autres terrains, et notamment de Padel, ne sont pas concernés par cette offre.

Le C5 STADIUM propose une formule d'anniversaire, dont les caractéristiques sont précisées sur le Site du Prestataire, à savoir :

- La formule « Ligue des Champions ». Le tarif est de 25 euros par enfant participant. Formule accessible à partir de 10 enfants minimum.

La réservation de l'anniversaire est confirmée lors du paiement sur place d'un acompte d'un montant de 50 euros pour la formule « Ligue des Champions ».

La présence d'un adulte pendant la durée de la réservation est obligatoire. A défaut, le C5 STADIUM décline toute responsabilité et se réserve le droit de refuser la tenue de l'événement ou d'en écourter la durée, sans possibilité de remboursement.

#### **4.3.2 - Organisation d'autres événements privés**

Le C5 STADIUM met ses terrains à disposition pour l'organisation d'événements privés organisés par le Client, de type anniversaire, enterrement de vie de jeune fille, enterrement de vie de garçon, etc.

Tous les participants devront être majeurs au jour de la tenue de l'événement.

Les tarifs des événements privés sont fixés sur devis uniquement et dépendent notamment du Produit choisi, du créneau horaire choisi, du nombre de participants et de la nature de l'événement.

La réservation de l'événement est confirmée lors du paiement sur place d'un acompte, dont le montant est précisé dans le cadre du devis transmis au Client. Le solde est à payer sur place le jour de l'événement.

#### **4.4 – Annulation ou modification de réservation**

Il est rappelé au Client qu'il ne dispose pas du droit de rétractation sur la réservation de Produit qu'il aurait effectuée, le droit de rétraction ne pouvant être exercé pour les contrats de prestations d'activités de loisirs fournies à une date ou période déterminée conformément à l'article L.221-28, 12° du Code de la consommation.

Toutefois, le Client pourra modifier et/ou annuler sa réservation jusqu'à vingt-quatre (24) heures et une (1) minute avant la date de réservation initiale, en utilisant la fonctionnalité dédiée à la gestion des réservations sur l'application C5 STADIUM.

En cas de modification de réservation par le Client dans les conditions et délais précités, une confirmation de la réservation modifiée sera adressée par e-mail au Client. Le prix de la réservation modifiée sera réévalué à la baisse ou à la hausse le cas échéant en fonction des nouveaux choix du Client, ce que ce dernier accepte sans réserve.

En cas d'annulation d'une réservation par le Client dans les conditions et délais précités, une confirmation de l'annulation sera adressée par e-mail au Client.

**Toute réservation est considérée comme ferme et définitive dans les vingt-quatre (24) heures précédant l'heure de réservation. Sauf cas de force majeure défini conformément aux articles 1218 du Code civil et 8 des CGV, la totalité du montant de la réservation sera acquise de plein droit au Prestataire et sera automatiquement prélevée au moyen de l'empreinte bancaire préalablement transmise par le Client dans les conditions prévues à l'article 5.2 des CGV, dans les cas suivants :**

- annulation tardive par le Client, entendue comme toute annulation intervenant vingt-quatre (24) heures, ou moins de vingt-quatre (24) heures, avant l'heure de réservation ;
- non-présentation du Client au lieu, date et heure de réservation ;
- retard du Client de trente (30) minutes et plus.

#### **Article 5 – Conditions financières et de règlement**

##### **5.1 – Prix et tarifs applicables**

Les Services proposés par le Prestataire sont délivrés au Client en contrepartie d'un prix.

Les prix pratiqués par le Prestataire sont indiqués sur son Site internet et sont également affichés à l'accueil du C5 STADIUM. Ils sont affichés en euros (€), toutes taxes comprises (TTC).

S'agissant de la réservation d'un terrain de « Foot à 5 », les tarifs dépendent du créneau horaire choisi et de la durée de la réservation. Ils sont fixés comme suit :

- Réservation d'une durée d'une (1) heure en heure pleine (de 17 heures à 23 heures) : 100 euros par terrain.
- Réservation d'une durée d'une (1) heure en heure creuse (de 09 heures du matin à 17 heures) : 60 euros par terrain.

S'agissant de la réservation d'un terrain de « Padel », les tarifs dépendent du créneau horaire choisi et de la durée de la réservation. Ils sont fixés comme suit :



- Réservation d'une durée d'une heure trente (1h30) en heure pleine du lundi au vendredi (de 16 heures à 23 heures) et les samedi, dimanche et jours fériés (de 9 heures à 22 heures) : 60 euros par terrain.
- Réservation d'une durée d'une heure trente (1h30) en heure creuse (de 09 heures à 16 heures) : 50 euros par terrain.

Pour toute la durée de la réservation d'un terrain de Padel, les Clients peuvent également louer une raquette d'un montant de 5 euros par personne, auquel s'ajoute une caution d'un montant de 50 euros par raquette.

Le C5 STADIUM propose également la vente de trois (3) balles de Padel pour un montant de 6 euros.

Le prix définitif est celui en vigueur au jour de la réservation. Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais s'engage à appliquer les tarifs en vigueur indiqués au jour de la réservation.

Les prix pratiqués ne concernent ni l'organisation d'événements privés, lesquels font l'objet d'un devis séparé conformément à l'article 4.3 des CGV, ni les achats effectués auprès du Sportbar, lesquels dépendent des tarifs en vigueur pratiqués par le Sportbar.

## 5.2 – Modalités de paiement du prix

Le prix est payable comptant, en un seul versement et en totalité.

Le paiement du prix s'effectue, soit :

- sur place à l'accueil du Club le jour de la fourniture des Services commandés ;
- à la demande du Client, par prélèvement, au moyen de l'empreinte bancaire fournie au stade de la demande de réservation dans les conditions ci-après, le jour de la fourniture des Services commandés.

Tout paiement intervient obligatoirement dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures à compter de la fourniture des Services commandés.

Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité de retard calculée sur la base du taux d'intérêt légal en vigueur, sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement sera également due.

Pour chaque demande de réservation, le Client accepte de communiquer une empreinte bancaire à titre de pré-autorisation, garantissant le paiement de la réservation par l'intermédiaire d'une carte bancaire. Cette procédure donne autorisation de paiement au Prestataire à concurrence du montant pré-autorisé. Le montant pré-autorisé par le Client correspond au montant de la réservation que le Client entend effectuer, dont les conditions tarifaires sont énoncées à l'article 5.1 des CGV. La pré-autorisation n'engendre en principe aucun débit immédiat. Toutefois, dans certains cas, la pré-autorisation peut apparaître comme un débit en attente sur le compte bancaire associé à la carte utilisée.

Pour réaliser l'empreinte bancaire, le Client est redirigé sur la plateforme de paiement STRIPE et est alors invité à suivre les instructions de la plateforme de paiement. Le Client est notamment invité à communiquer ses données de carte bancaire. Les données bancaires saisies par le Client sont collectées et traitées par la société STRIPE FRANCE conformément à ses conditions générales (disponibles sur son site : <https://stripe.com/fr/legal/ssa/fr-fr>). En aucun cas le Prestataire ne pourra être tenu responsable des difficultés susceptibles d'être rencontrées par le Client lors de la prise d'empreinte bancaire.

**En cas d'annulation tardive, non-présentation, ou retard de trente (30) minutes et plus, définis à l'article 4.4 des CGV, le Prestataire se réserve le droit de prélever la totalité du montant pré-autorisé, ce que le Client accepte sans réserve.**

La pré-autorisation est libérée lors du règlement de la totalité du prix par le Client, dans une limite de quarante-huit (48) heures suivant la date convenue de réservation.

Les paiements effectués par le Client ne seront considérés comme définitifs qu'après encaissement effectif par le Prestataire de l'intégralité des sommes dues. Le Prestataire se réserve le droit de refuser toute nouvelle commande pour un Client qui n'aurait pas réglé, en totalité ou en partie, une précédente commande.

## 5.3 - Modes de paiement

Le Prestataire accepte les modes de paiement suivants :

- Paiement par carte bancaire : cartes bancaires CB, Visa, MasterCard ;
- Prélèvement SEPA ;
- Paiement par virement bancaire ;
- Paiement par espèces, dans les limites prévues à l'article D.112-3 du Code monétaire et financier.

Le Prestataire autorise le paiement par chèque bancaire uniquement pour la réservation d'événements privés au sens de l'article 4.3.2 des CGV. En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être émis par une banque domiciliée en France métropolitaine ou à Monaco. La mise à l'encaissement du chèque est réalisée à réception.

Le paiement par carte bancaire est irrévocable, sauf en cas d'utilisation frauduleuse de la carte. Dans ce dernier cas, le Client peut, sur présentation de justificatifs, demander l'annulation du paiement et la restitution des sommes correspondantes.

#### **Article 6 – Assurances**

Le Prestataire s'engage à être couvert par une assurance responsabilité civile et professionnelle. Les coordonnées de son assureur sont les suivantes : AXA FRANCE IARD, société anonyme immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 722 057 460, dont le siège social est sis 313, Terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE CEDEX, assureur de la société C5 STADIUM en vertu du Contrat n°10337651704.

Le Client est informé du fait qu'il a lui-même intérêt à souscrire un contrat d'assurance, auprès de l'assureur de son choix, couvrant les dommages corporels auxquels la pratique d'activités sportives peut l'exposer.

#### **Article 7 – Imprévision**

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

#### **Article 8 – Force majeure**

Ni le Client ni le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations respectives, telles que décrites dans les présentes, découle d'un cas de force majeure telle que définie par l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment assimilés à des cas de force majeure ou fortuits les événements suivants : les grèves du personnel du Prestataire, les émeutes, la rupture des sources d'approvisionnement ou d'énergie nécessaires à la fourniture des Services commandés, les guerres, les attentats, l'interdiction de circuler formalisée par arrêté préfectoral ou décret ou ordonnance, les aléas climatiques exceptionnels, les inondations survenant dans les locaux et/ou aux abords des locaux du Prestataire, l'incendie total ou partiel des locaux du Prestataire.

La Partie constatant l'événement devra sans délai informer l'autre Partie de son impossibilité à exécuter sa prestation et s'en justifier auprès de celle-ci. La suspension des obligations ne pourra en aucun cas être une cause de responsabilité pour non-exécution de l'obligation en cause, ni induire le versement de dommages et intérêts ou pénalités de retard.

L'exécution de l'obligation est suspendue pendant toute la durée de la force majeure si elle est temporaire et ne dépasse pas une durée de sept (7) jours. Par conséquent, dès la disparition de la cause de la suspension de leurs obligations réciproques, les Parties feront tous leurs efforts pour reprendre le plus rapidement possible l'exécution normale de leurs obligations contractuelles. A cet effet, la Partie empêchée avertira l'autre de la reprise de son obligation par tous moyens.

Si l'empêchement est définitif ou dépasse une durée de sept (7) jours, les présentes seront purement et simplement résolues.

#### **Article 9 – Garantie légale de conformité et garantie des vices cachés relatives aux contenus numériques et services numériques du Prestataire**

Les coordonnées du professionnel qui garantit les services numériques et contenus numériques sont les suivantes : Société CORSICAWEB, SARL immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 422 018 424 dont le siège social est sis Maison du Cap, Port de Toga, 20200 BASTIA.

#### **ANNEXE À L'ARTICLE D.211-3 DU CODE DE LA CONSOMMATION :**

« Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la fourniture du contenu numérique ou du service numérique pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un



défaut de conformité. Durant un délai d'un an à compter de la date de fourniture, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci.

La garantie légale de conformité emporte obligation de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du contenu numérique ou du service numérique.

La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique sans retard injustifié suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui.

Le consommateur peut obtenir une réduction du prix en conservant le contenu numérique ou le service numérique ou il peut mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre renoncement au contenu numérique ou au service numérique, si:

1° Le professionnel refuse de mettre le contenu numérique ou le service numérique en conformité;

2° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique est retardée de manière injustifiée;

3° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique ne peut intervenir sans frais imposés au consommateur;

4° La mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur;

5° La non-conformité du contenu numérique ou du service numérique persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du professionnel restée infructueuse.

Le consommateur a également droit à une réduction du prix ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction du prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la mise en conformité du contenu numérique ou du service numérique au préalable.

Dans les cas où le défaut de conformité est mineur, le consommateur n'a droit à l'annulation du contrat que si le contrat ne prévoit pas le paiement d'un prix.

Toute période d'indisponibilité du contenu numérique ou du service numérique en vue de sa remise en conformité suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la fourniture du contenu numérique ou du service numérique de nouveau conforme.

Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 224-25-1 à L. 224-25-31 du code de la consommation.

Le professionnel qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être portée jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 242-18-1 du code de la consommation).

Le consommateur bénéficie, en outre, de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le contenu numérique ou le service numérique est conservé ou à un remboursement intégral contre renonciation au contenu numérique ou au service numérique. »

#### **Article 10 – Droits de propriété intellectuelle**

Le Client reconnaît que l'ensemble des éléments relatifs au contenu (notamment marques, images, logos, illustrations, photos, textes, etc.) et/ou à la structure (notamment, noms de domaine, chartes graphiques, onglets, fonctionnalités, etc.) du Site « [www.c5stadium.com](http://www.c5stadium.com) » constitue la propriété du Prestataire et est protégé par les lois françaises et internationales relatives à la propriété intellectuelle.

Aucune cession de droits de propriété intellectuelle n'est réalisée au travers des présentes CGV.

Toute reproduction, représentation, exploitation de quelque nature que ce soit et à quelque fin que ce soit, de tout ou partie du Site, et notamment de leur structure et/ou de leur contenu, sans l'autorisation préalable et écrite du Prestataire, est interdite et est susceptible de constituer une contrefaçon.

### **Article 11 – Protection des données personnelles**

En application de la loi n° 78-17 du 06 janvier 1978 dite « Informatique et Libertés » modifiée par la loi n° 2018-493 du 20 juin 2018, il est rappelé que les données nominatives qui sont demandées au Client sont strictement nécessaires au traitement des Services commandés.

En effectuant sa réservation sur l'application C5 STADIUM, le Client donne son consentement à l'utilisation par le Prestataire des données nominatives recueillies lors de la réservation.

Le traitement des informations communiquées par l'intermédiaire du Site « [www.c5stadium.com](http://www.c5stadium.com) » répond aux exigences légales en matière de protection des données personnelles.

Le Prestataire s'engage à ne pas transmettre les données personnelles du Client à des tiers, sauf si le Client y a expressément consenti. Néanmoins, et dans la mesure où la divulgation à ces personnes est strictement nécessaire à la bonne exécution des Services proposés par le Prestataire, le Client reconnaît que le Prestataire pourra être amené à communiquer ses données personnelles, sans avoir à recueillir son consentement préalable, à son partenaire chargé du traitement des paiements en ligne, à savoir la société STRIPE FRANCE, SARL immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 807 572 011, dont le siège social est sis 10 boulevard Haussmann, 75009 PARIS, ainsi qu'à son prestataire de services informatiques en charge de la gestion de son Site et de l'application C5 STADIUM, à savoir la société CORSICAWEB, SARL immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 422 018 424, dont le siège social est sis Maison du Cap, Port Toga, 20600 BASTIA.

Le Client dispose d'un droit d'accès permanent de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent (article 34 de la loi « Informatique et Libertés » susvisée), et d'autre part peut s'opposer au traitement ou à la transmission de ses données personnelles en adressant un e-mail au Prestataire, à l'adresse mail suivante : [contact@c5stadium.com](mailto:contact@c5stadium.com). En cas d'opposition, et si la transmission des données s'avérait strictement nécessaire à la bonne exécution des Services proposés par le Prestataire, de sorte que l'opposition rendrait impossible la fourniture des Services, le Client reconnaît que le Prestataire pourra refuser d'exécuter toute prestation.

Le Prestataire conserve, à des fins de preuve, pendant une durée de cinq (5) ans après suppression du compte créé par le Client sur le Site ou l'application C5 STADIUM, les données collectées à l'occasion de la création du compte qui seraient strictement nécessaires à des finalités contentieuses ou précontentieuses. Les données collectées lors de la réservation d'une Prestation sur l'application C5 STADIUM ne sont conservées que pour la durée d'exécution du contrat.

### **Article 12 – Droit applicable et résolution des litiges**

Les présentes Conditions générales de vente sont régies exclusivement par le droit français.

Compétence territoriale est attribuée aux juridictions françaises.

Le Client est informé qu'il peut en tout état de cause recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation, conformément à l'article L.612-1 du Code de la consommation, ou auprès des instances de médiation sectorielles existantes, ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

### **Article 13 - Information précontractuelle et acceptation du Client**

Le Client reconnaît avoir été informé par le Prestataire de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes CGV, préalablement à la passation de la commande et conformément aux dispositions de l'article L.111-1 du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles des Services proposés par le Prestataire ;
- sur le prix des Services et des prestations annexes ;
- sur les modalités de paiement, de fourniture et d'exécution des Services ;
- en l'absence d'exécution immédiate du contrat, sur la date à laquelle ou le délai dans lequel le Prestataire s'engage à fournir les Services commandés ;
- sur les indications relatives à l'identité du Prestataire, à ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques, et à ses activités ;
- les informations relatives aux garanties et à leurs modalités de mise en œuvre ;
- sur les moyens de paiement acceptés ;
- sur la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige.





Le fait pour le Client d'effectuer de commander un Service et/ou de valider une réservation emporte adhésion et acceptation pleine et entière des présentes Conditions générales de vente et obligation au paiement des Services commandés, ce qui est expressément reconnu par le Client, qui renonce, notamment, à se prévaloir de tout document contradictoire, qui serait inopposable au Prestataire.